



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Australie

Question écrite n° 73380

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répétition des brutalités policières en Australie. Des demandeurs d'asile ont notamment subi une atteinte grave aux droits fondamentaux durant une intervention du 17 janvier. Au moins 3 000 demandeurs d'asile seraient détenus de façon arbitraire et de nombreuses plaintes pour mauvais traitements sont actuellement en cours. Le gouvernement australien ne semble pas tenir compte des situations de détention ainsi que des états de santé des demandeurs d'asile dans le traitement de ces personnes. Il lui demande donc s'il entend intervenir auprès du gouvernement australien pour obtenir des justifications et si des compromis ne peuvent pas être obtenus afin que la question de ces demandeurs d'asile soit réglée de façon digne et décente.

Texte de la réponse

La France a suivi avec attention les événements qui se sont déroulés, en janvier dernier, au centre de détention de demandeurs d'asile de Woomera (Australie méridionale). Ce centre héberge huit cents demandeurs d'asile, dont la moitié est originaire d'Afghanistan. En entamant une grève de la faim, ces derniers entendaient notamment protester contre la durée de leur détention, accentuée par la décision des autorités australiennes de ne plus instruire leur dossier dans l'attente d'un réexamen de la situation dans le pays. Cette mesure a été rapidement levée par le gouvernement. Les protestations ont pris fin le 31 janvier après deux jours de négociations avec un groupe de médiateurs dépêché par le ministre de l'immigration. Un groupe d'experts indépendants a, en outre, conduit l'administration à envisager la fermeture du centre de Woomera, tandis que l'hébergement des femmes et des enfants commence à se faire, à titre expérimental, hors du camp. Parallèlement, les experts ont recommandé une instruction plus rapide des demandes d'asile. La France est particulièrement attachée au respect des droits des demandeurs d'asile. Elle l'a rappelé, les 27 et 28 février derniers, à l'occasion de la Conférence ministérielle régionale sur l'immigration clandestine, la traite des êtres humains et le crime transnational, co-organisée par l'Australie et l'Indonésie. Elle participe activement aux débats qui ont lieu au sein du Haut commissariat pour les réfugiés. Dans une conclusion adoptée dès 1998, le comité exécutif de cet organe - dont la France et l'Australie font partie - a déploré que des demandeurs d'asile, y compris des mineurs, soient détenus, souvent de façon arbitraire et pour des périodes indûment prolongées. Il a exhorté les Etats à étudier de façon plus approfondie toutes les solutions alternatives. La France soutient totalement cette approche. Elle a pris note avec satisfaction des progrès enregistrés à Woomera, ainsi que de l'accord donné par les autorités australiennes à la demande de visite du centre formulée par le Haut commissariat aux droits de l'homme. Elle entend toutefois rester attentive à l'évolution de la situation dans le centre.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73380

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 février 2002, page 1019

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2297